

La laïcité à l'école

En France, l'école publique est gratuite et laïque depuis les lois de **Jules Ferry** en 1882. La laïcité, c'est une règle. Son objectif : que, à l'école, tous les élèves et les adultes puissent vivre ensemble même s'ils ont des religions différentes. L'école laïque accepte tous les élèves, de toutes les religions. Mais la religion doit rester en dehors de l'école, à la maison...



À l'école publique

Les connaissances

Elles doivent être enseignées à tous de la même manière.

À l'école, il est interdit de porter un signe (ex. : croix) ou un vêtement (ex. : foulard, **kippa**) qui montre sa religion de manière trop voyante.

À l'école, il n'y a pas de cours de religion ni de prière.

À l'école, il est interdit de désobéir, ou de refuser ce qu'enseigne un instituteur, pour une raison de religion.

Les écoles privées

En France, il existe des écoles privées, payantes et liées à une religion. Elles donnent des cours de religion.

En dehors de l'école

Les croyances

Elles sont choisies par chacun et doivent rester dans la vie privée.



En France, on est libre de pratiquer la religion de son choix. En dehors de l'école, on peut en porter les signes.



Chaque religion a des lieux pour prier : l'église pour les catholiques, la synagogue pour les juifs, la mosquée pour les musulmans...



Chacun peut suivre des cours de religion. Par exemple : le catéchisme est l'enseignement de la religion catholique.

Jules Ferry : homme politique français qui a vécu de 1832 à 1893. Il a fait voter des

lois pour transformer l'école. Elle est devenue obligatoire de 6 à 13 ans, gratuite

et laïque.

Kippa : sorte de bonnet porté par les Juifs.

La question de Scoupe

Comment appelle-t-on le chef religieux des catholiques ?



Le page